



Le Chardonneret

Avril 2014

Le billet du syndic

Le 18 mai prochain, le peuple vaudois sera appelé pour la 3^e fois à se prononcer sur l'avenir de Lavaux, site régi par une loi cantonale (LLavaux) entrée en vigueur le 12 février 1979 et inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous trouverez dans cette édition le point de vue des opposants à l'initiative et les recommandations de votre Municipalité. Je ne saurais cependant vous entretenir d'un autre sujet tant celui-ci est important pour la région.

Prenons un exemple concret s'agissant de notre commune: ainsi que vous le savez, nous manquons cruellement de places d'accueil pour la petite enfance (crèche-garderie et cantine extrascolaire). Pour pallier à cette lacune et après moult réflexions, la Municipalité a projeté la construction de locaux à proximité du collège, plus précisément aux abords des terrains de pétanque où 3 parcelles lui appartiennent. Lors de la révision de la LLavaux, elle a négocié et obtenu du canton l'affectation partielle de ces parcelles en zone d'intérêt public en échange d'autres terrains affectés en zone viticole au lieu-dit «Les Léchières». Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2012, de la LLavaux révisée, ces 3 parcelles sont donc partiellement constructibles.

En cas d'acceptation de l'initiative Weber, le projet en question deviendrait tout simplement irréalisable;

l'initiative propose en effet de modifier la LLavaux en prévoyant notamment dans ses dispositions transitoires et finales un nouvel article (n° 35) qui spécifie à son alinéa 1: *La carte annexée à la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux reste en vigueur.* Les 3 parcelles mentionnées plus haut retourneraient donc en zone viticole réputée inconstructible.

Le contre-projet élaboré par le Conseil d'Etat en partenariat avec les communes du périmètre autorise au contraire la construction de bâtiments situés en zone d'intérêt public (art. n° 17 LLavaux maintenu).

La Municipalité adhère totalement à l'esprit du contre-projet cantonal qui peut se résumer ainsi: ne pas figer la région en son état actuel (territoire vivant) mais rechercher le meilleur chemin pour un développement harmonieux de Lavaux. Tenir compte des acteurs locaux et respecter là où il y a lieu l'autonomie communale, ce que ne prévoit pas l'initiative. Améliorer la protection du site par une gestion intelligente de la quantité et de la qualité des constructions, tout en respectant, cela va de pair, les zones inconstructibles.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, je vous recommande de rejeter l'initiative et de voter pour le contre-projet.

A toutes et tous, je souhaite un printemps ensoleillé.

S. Jacquin



Samedi 31 mai 2014 de 10h. à 15h.

34^{ème} MARCHÉ
DES VINS





Décisions des séances du Conseil communal

13 décembre 2013

- Adoption du préavis relatif à une demande de crédit de CHF 290'850.– pour le subventionnement à hauteur de 34% des travaux de confortation de la bande rocheuse sise au-dessus du hameau des Curnilles, devisés à CHF 855'420.–.
- Adoption du budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).
- Adoption du budget 2014 du Fonds culturel Riviera.
- Adoption du budget communal 2014.

25 mars 2014

- Participation au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de CHF 7'622'500.–. Participation de Chardonne: CHF 276'000.– soit CHF 138'000.– au budget 2015 et CHF 138'000.– au budget 2016.
- Adoption de la nouvelle convention instaurant la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) en vue de son entrée en vigueur immédiate après approbation par le Conseil d'Etat.

Mémento des manifestations

■ 26 avril	Coup de Balai	au Mont-Pèlerin
■ 31 mai	Marché des vins	à Chardonne
■ 6 juin	Jazz au caveau	à Chardonne
■ 7-8 juin	Caves ouvertes	dans tout le canton
■ 19 juin	Vente des vins, récolte communale	à Chardonne, Maison de Commune
■ 5 juillet	Jazz au caveau	à Chardonne
■ 2 août	Jazz au caveau	à Chardonne
■ 6 septembre	Jazz au caveau	à Chardonne

Projet «Léman-Baïkal»

Un ULM mandaté par l'EPFL va survoler le lac Léman ces prochaines semaines. Le but est de comprendre les phénomènes météorologiques au-dessus du lac et étudier l'évolution de la qualité des eaux. Le même programme est mené au lac Baïkal, en Russie. Les observations seront mises en commun.

C'est la deuxième étape de ce programme de recherche conduit par le centre de limnologie de l'EPFL. Au printemps 2013, onze vols scientifiques au-dessus du Léman avaient permis d'enregistrer de nombreuses données. Leurs résultats se sont révélés suffisamment intéressants pour que ce programme soit développé. Cette année 3 campagnes de 10 jours chacune sont prévues. La première en février-mars, la seconde en avril-mai et la dernière en septembre-octobre. Un aéronef ultra-léger motorisé (ULM) volera au-dessus du lac, dans une zone comprise entre l'embouchure du Rhône et Nyon.



Non à l'initiative de trop !



A l'état de nature, Lavaux était une terre pentue et broussailleuse, sans charme particulier. C'est le travail des moines puis des vignerons qui, en mille ans, a progressivement transformé cette nature sauvage en un paysage construit, embelli par 450 km de murs soutenant 10 000 terrasses. En conséquence, la sauvegarde du vignoble doit permettre à ceux qui cultivent la vigne de continuer à s'adonner à cette activité économique avec dynamisme. Pour sauver Lavaux, il ne suffit pas de sauver les pierres seulement, il faut sauver le sang qui coule dans nos pierres. C'est exactement l'objectif poursuivi par le contre-projet à la troisième initiative de Franz Weber.

Tous les membres du Conseil d'Etat, l'écrasante majorité du Grand Conseil et l'ensemble des communes de Lavaux considèrent que la troisième initiative de Franz Weber est celle de trop et recommandent en conséquence son rejet dans les urnes le 18 mai 2014. La législation actuellement en vigueur, qui a permis à Lavaux de faire son entrée dans la liste des sites inscrits par l'UNESCO, sortira encore renforcée par le contre-projet.

Les conséquences de l'initiative pour les communes et ses habitants seraient graves :

- Perte totale d'autonomie communale en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.
- Impossibilité de construire des parkings souterrains recouverts de vignes.
- Mise sous cloche et asphyxie progressive de tout Lavaux en raison d'une interdiction totale de construire, y compris sur les terrains légalement considérés comme des zones à bâtir.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité de Chardonne recommande vivement à sa population

1 de rejeter la troisième initiative de Franz Weber

2 de soutenir le contre-projet du Conseil d'Etat

3 en cas d'acceptation des deux, de préférer le contre-projet



Mots croisés – Forêt

Pour marquer le début du printemps l'Economie forestière Suisse vous propose une grille de mots croisés sur le thème de la forêt, une richesse pour tous, accompagné d'un concours. Le concours est ouvert dès maintenant et jusqu'au 30 mai 2014. A vos crayons!



HORIZONTALEMENT : 1 **Abatteuse outre-Manche.** Objets de fixation. Pour descendre des avions. Combinaison de deux timbres. 2 Ecouler le stock. **Ils récoltent du bois, généralement pour d'autres.** 3 Echappent à tout contrôle. Dialogue de sourds. Contenu exact de l'écrit. Expressions animales. 4 Cerf dans sa jeunesse. Poisson du lac Léman. 5 Finement roulée. Instruments à corde. Article courant. Quelle drôle d'idée! 6 Heureux comme un pape. Dévoré des yeux. Outil de serrage. Troisième personne. 7 Note du diapason. Charmer l'esprit. À la bonne heure. Pièces de trousseau. 8 Les dernières nouvelles. Se rend au dernier moment. Bien aimé. 9 Bien loin de l'alpha. Tourments. Raccourcie par le haut. 10 Elle siège à New York. **En Suisse, il en faut une pour chaque coupe de bois.** Donne la chair de poule. 11 Abordé de façon provocante. Aigrie par le temps. Couleur uniforme. Pour mettre en garde.

VERTICALEMENT : A **Le feuillu le plus répandu chez nous.** Passage de débardage. B N'a jamais de gros pépins. Versant à l'ombre. Sortie de chipie. C Colonie bourdonnante. Dans les mains du potier. D Cherche à toucher. Pied-de-veau nature. E Existe. Ragoût peu ragoûtant. Source de vie dans la forêt. F Prendre beaucoup d'avance. Lame du large. G Ordre dans les lettres. **En stockant du CO2 pour lui, le bois l'améliore.** H Mouvement d'air. Vert dans nos forêts. I Crie dans les bois. Nom d'oiseau très coloré. J Très mince. K Clou qui s'enfonce dans le bois. **Label de production durable en forêt.** L La rage des mots croisés. Filet de lumière. M Menue monnaie du Japon. Les beaux jours. N **Petit bouchon de bois.** Début de condition. O Fera l'objet de coupes sombres. Tête de rocher. D'accord avec Obama. P Quand il est en rut, ça s'entend. Déesse de la Sagesse en Grèce. Q Période qui fait date. Vainqueur des urnes. Établit la liaison. R Pas encore blanchi. Habillage de façade. S **Principe de base d'une gestion forestière proche de la nature.** T Théâtre d'une histoire de pomme. Flottante au dessert. Mot d'hésitation. U Puissamment armée contre les faiblesses de la chair. **Cet ancien tas de bois est un mètre cube apparent.**

Le mot mystère accompagné de votre nom et de votre adresse postale doit être envoyé jusqu'au 30 mai 2014 à info@wald.ch ou sur carte postale à: Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, 4501 Soleure, avec l'indication «Mots croisés-Journée de la Forêt».

1^{er} prix: Une journée en forêt avec le garde forestier de votre région

2^e prix: Un bon d'achat d'une valeur de 100 francs utilisable au Shop EFS, le magasin de vente de matériel spécialisé de l'EFS, www.wvs.ch

3^e au 10^e prix: un couteau de poche Victorinox «Forester».

La solution du concours et les noms des gagnants seront publiés début juin 2014 sur le site www.foret.ch => Journée de la forêt.

Funiculaire

Cet été, du 7 juillet et jusqu'à fin octobre 2014, la ligne du funiculaire Vevey-Mont-Pèlerin sera en travaux. Un système de bus a été organisé par le Goldenpass en remplacement. Un tous-ménages vous parviendra ultérieurement. Pour de plus amples informations: www.goldenpass.ch.





**BIBLIOTHÈQUE
DE
CHARDONNE**

Rue du Village 24
1803 Chardonne
021 921 99 22

Bibliothèque

Une exposition des aquarelles de Monsieur Poriau se tient à la bibliothèque jusqu'au mois de mai.

Durant les vacances de Pâques, du 14 au 27 avril, la bibliothèque sera **fermée le jeudi 17 avril et ouverte le jeudi 24 avril de 15h à 20h.**

La bibliothèque recherche d'urgence une personne pour effectuer **des petites réparations sur les livres.** dDlignes à Vevey offre un cours d'initiation et donne des conseils pour effectuer cette tâche. La rétribution va de 5 à 10.– par livre selon la taille ou le travail à effectuer. Pour des informations complémentaires, veuillez contacter la bibliothèque.

À partir du 1^{er} mai, une nouvelle personne sera responsable de la bibliothèque.

Belles fêtes de Pâques à toutes et tous !

4 roues de secours – Services bénévoles de Vevey et environs



L'Association des 4 roues de secours organise des transports accompagnés pour des personnes à mobilité réduite leur permettant ainsi d'accéder à des soins ou de garder une certaine autonomie pour des courses accompagnées ou non. Pour ce faire, elle est à la recherche de bénévoles transporteurs.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de Mme Ruth Rinsoz, 021 921 69 76 ou sur : www.4rouessesecours.org

Société de développement

La société de développement Chardonne Mont-Pèlerin est à la recherche de nouveaux membres.

La cotisation annuelle est de CHF 30.– et vous permet de participer à l'assemblée générale ainsi qu'à l'agape qui suit.

Si vous êtes intéressés à nous soutenir, et pour toutes questions, contactez-nous !

Société de développement Chardonne Mont-Pèlerin
Case postale 2
1803 Chardonne
info@chardonnemontpelerin.ch
www.chardonnemontpelerin.ch



Plein-Ciel se modernise

La Tour Plein-Ciel va subir des travaux de rénovation. L'ascenseur ouvrira du 18 avril au 10 juin 2014 et sera fermé par la suite jusqu'au 1^{er} août 2014 pour mieux vous accueillir sur une plateforme panoramique rénovée !



Fauchage des terrains incultes, émondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux, coulisses et dépotoirs de vignes

Nous rappelons aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Nous rappelons également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 08 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de vignes ont l'obligation de vidanger régulièrement les dépotoirs et d'entretenir les coulisses afin d'assurer un écoulement normal des eaux.

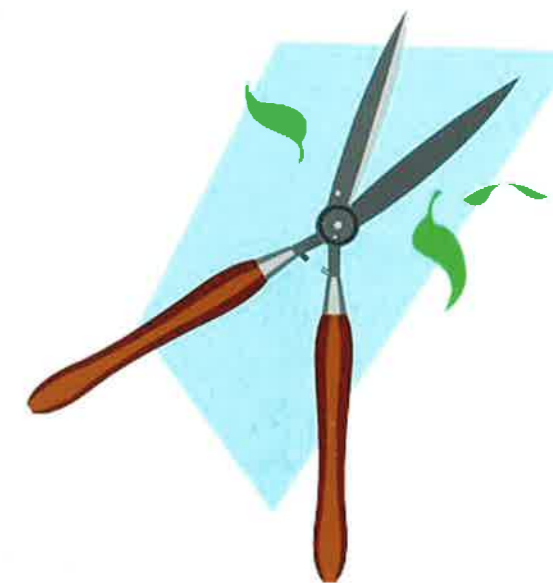
Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer et de le curer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté.

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter tous les travaux nécessaires **jusqu'au 31 juillet de l'année en cours au plus tard.**

Les dispositions particulières relatives à l'entretien des routes sont réservées.

Dès le 1^{er} août, toute contravention fait l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté peut être ordonné aux frais des intéressés.



La structure de coordination intercommunale de l'Accueil familial de jour recherche des :

accueillants/es en milieu familial (h/f)

afin d'accueillir durant la journée, au domicile de l'accueillant/e des enfants âgés de 3 mois à 12 ans.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la structure de coordination de l'Accueil familial de jour, Grand-Rue 50, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 977 02 13.